

Commune de Courvières

Bulletin municipal n°6

Mai 2017



Cérémonie commémorative du 8 mai 1945 :

La population de Courvières est invitée à la cérémonie commémorative de la victoire de 1945 qui aura lieu le lundi 8 mai 2017 à 11h au monument aux morts de Courvières.

A l'issue de cette cérémonie, le verre de l'amitié sera offert à la population.

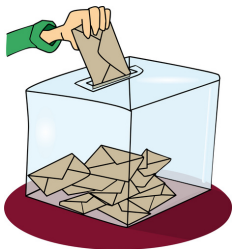


Randonnée des fruitières :

La randonnée des fruitières aura lieu le dimanche 21 mai. Elle partira cette année de Boujailles. Les inscriptions en ligne sont déjà ouvertes (www.frasnedrugeon-cfd.fr) jusqu'au 17 mai. Les inscriptions peuvent également se faire sur place (le ticket repas est compris dans l'inscription pour les 1900 premiers inscrits).

Plusieurs circuits passent par la fromagerie de Courvières ; si vous souhaitez donner un coup de main pour le passage des randonneurs à la fruitière, vous pouvez contacter:

Philippe Jouffroy 06.09.76.14.80



Elections législatives :

Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin 2017. Si vous ne pouvez pas voter, il est encore temps de faire une procuration en gendarmerie au commissariat de police ou au tribunal d'instance.

Les personnes qui souhaitent participer à la tenue du bureau de vote peuvent le signaler en mairie ou par mail à yannikfabre@yahoo.fr

Cartes Avantages Jeunes :

Comme l'an passé, le conseil municipal a décidé d'offrir la carte "avantages jeunes" aux résidents de Courvières. Cette offre est étendue cette année aux jeunes de 6 à 25 ans (nés de 1992 à 2011).

Les jeunes intéressés doivent venir en faire la demande à la mairie avant le 30 juin 2017.

La carte pourra ensuite être retirée au Point Info Jeunesse situé à la médiathèque de Frasne à partir du 1er septembre 2017.

Lors du retrait de la carte, une pièce d'identité et une photo d'identité seront nécessaires.

FÊTE DES MÈRES 2017 :

Le conseil municipal a le plaisir d'inviter toutes les mamans au traditionnel repas de la fête des mères qui aura lieu le vendredi 2 juin 2017 au centre d'accueil à partir de 20h.

Pour une bonne organisation, nous demandons aux personnes concernées de bien vouloir confirmer leur présence avant le 24 mai au plus tard, en retournant le coupon réponse ci-dessous à la mairie ou en donnant réponse par mail à yannikfabre@yahoo.fr

Coupon-Réponse

A retourner à la mairie avant le 24 mai dernier délai

Madame

- Participera au repas de la fête des mères
- Ne participera pas au repas de la fête des mères



Formation défibrillateur :

La commune est équipée d'un défibrillateur qui est installé dans le hall de la mairie. Ce type de matériel peut sauver des vies s'il est utilisé rapidement et efficacement.

Nous proposons donc aux habitants du village une formation dispensée par M. Sabatini de la société Franche Comté Défibrillateur.

Cette formation (gratuite) aura lieu à la mairie :

le vendredi 16 juin de 18h30 à 20h ou de 20h à 21h30 (au choix)

Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous inscrire en mairie ou par mail à yannikfabre@yahoo.fr

Projet de sentier interprété :

Comme nous vous l'avons déjà présenté dans le bulletin municipal de janvier, la commune a la volonté de créer un sentier interprété du patrimoine de Courvières : église, chapelle, moulin...

Afin de présenter et de lancer le projet, nous vous proposons une réunion le jeudi 8 juin à 20h à la mairie.

Toutes les personnes souhaitant participer sont les bienvenues.



14 juillet :

Courvières organise cette année les festivités du 14 juillet pour la communauté de communes.

Les associations du village qui sont chargées de cette organisation (sécurité, repas, buvette, bal...) cherchent des bénévoles pouvant donner un coup de main.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Bernard Toudic 06.27.63.65.55

Un peu de civisme... :

Les propriétaires de chien sont priés de ne pas les laisser errer dans le village et de faire attention de ne pas les laisser faire leurs besoins dans des lieux fréquentés par les enfants (terrain de foot, parc de jeux...)

Afin de maintenir l'hygiène dans l'aire de jeu, merci de veiller à ce qu'elle reste fermée et d'utiliser la poubelle qui a été installée.

POUR DÉCLARER VOS REVENUS, PENSEZ INTERNET!

La déclaration des revenus en ligne devient progressivement obligatoire.

Cette année, vous êtes concernés si votre revenu fiscal de référence de 2015, figurant sur l'avis d'impôt reçu en 2016, est supérieur à 28 000€.

En 2018, le seuil sera abaissé à 15 000€ ; en 2019 tous les foyers fiscaux seront concernés.



Quelques « clics », 7j / 7j et 24h / 24, suffisent et vous bénéficiez d'un délai supplémentaire (30 mai minuit dans le Doubs).

Et le prélèvement à la source ?

La loi de finances pour 2017 prévoit l'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu au 1er janvier 2018. Pour préparer sa mise en oeuvre, vous devrez compléter, sur la déclaration de revenus que vous allez recevoir, vos coordonnées bancaires et l'état civil des enfants que vous avez à charge. Le remboursement des restitutions ou crédits d'impôt en sera notamment facilité.

Pour plus d'informations : www.prelevementalasource.gouv.fr